

*Entente entre le Collège des médecins et l'OIIQ*

## **L'AIPSQ salue une avancée historique pour les patients du Québec**

**QUÉBEC, LE 1<sup>er</sup> MAI 2019** – L'Association des infirmières praticiennes spécialisées du Québec (AIPSQ) se réjouit de l'entente survenue entre le Collège des médecins et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) qui permettra, à terme, aux IPS de poser des diagnostics à la hauteur de leur formation et de leurs compétences, sans limitation. Cette annonce représente une avancée importante pour les patients du Québec qui pourront bientôt bénéficier de meilleurs services au sein de notre système de santé.

En permettant à l'OIIQ de déterminer les rôles, responsabilités et conditions d'exercices de IPS, le Collège des médecins vient reconnaître l'autonomie professionnelle de celles-ci. L'OIIQ, en collaboration avec l'Office des professions et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), hérite donc de l'importante tâche d'harmoniser les lois et règlements en vigueur pour permettre aux IPS de poser des diagnostics en lien avec leur compétence et expertise.

L'AIPSQ est confiante que tous les acteurs du milieu mettront l'épaule à la roue pour que les conditions de pratique et d'exercice des IPS soient comparables à celles du reste du Canada. Rappelons que les IPS du Québec ont la formation la plus longue au pays et qu'elles ont actuellement le champ de pratique le plus restreint.

*« Les IPS ont la compétence et la volonté de contribuer pleinement à notre système de santé, les autres semblent maintenant s'aligner pour qu'elles y arrivent. La balle est maintenant dans le camp de notre ordre professionnel, l'OIIQ, à qui nous offrons toute notre collaboration, ainsi qu'à l'Office des professions et au MSSS. L'enjeu est trop important et les attentes des Québécois trop élevés pour que ce dossier traine encore pendant des années. Tâchons d'offrir aux patients un résultat à la hauteur de leurs attentes », a déclaré Christine Laliberté, présidente de l'AIPSQ.*

L'Association qui travaille sans relâche pour une meilleure autonomie des IPS depuis des années salue l'audace et le travail de la ministre McCann dans ce dossier et espère, tout comme elle, que les Québécois pourront ressentir les changements annoncés d'ici un an.

### **À propos de l'AIPSQ**

Créée en 2005, L'AIPSQ est un organisme sans but lucratif, sans attache syndicale ou corporative. Elle s'est donné pour mission d'assurer le développement et l'uniformité du rôle de l'infirmière praticienne spécialisée au Québec afin de répondre aux attentes de la population à son égard et assurer une homogénéité de la pratique. L'adhésion à l'Association est volontaire de la part des IPS. Actuellement, l'AIPSQ représente plus de 550 infirmières praticiennes spécialisées à travers le Québec.

**Pour tout renseignement :**

Malika Paradis

TACT Intelligence-conseil

Cellulaire : 418-933-2593

[mparadis@tactconseil.ca](mailto:mparadis@tactconseil.ca)